



DELIBÉRATIONS N°146
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2022

DEL 2022.10.19/146

Thème :

**RESSOURCES
HUMAINES**

Objet :

**Arbre de Noël 2022
organisé pour les
enfants des agents de
la Ville**

Convocation :

Date : 12/10/2022

Affichage : 12/10/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mercredi 19 octobre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christian FERRUS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
André MARTIN donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Corinne FAURE-BRAC, Sandrine CORDIER, Renaud PONS, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

Rapporteur : Christian FERRUS

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- CONSIDERANT** le souhait de la municipalité de renouer avec le traditionnel Arbre de Noël pour les enfants des agents de la Ville avec la distribution d'un cadeau à chaque enfant jusqu'à 12 ans révolu ;
- CONSIDERANT** que l'organisation de cette activité sera cette année portée par les services de la Ville de Briançon (notamment le service des ressources humaines et les services techniques) avec un appui de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais (APCCB).
- CONSIDERANT** que cet événement, qui se déroulera le samedi 10 décembre 2022, est dédié aux enfants du personnel municipal, du centre communal d'action sociale et de la RÉGIE MUNICIPALE BRIANÇONNAISE DE STATIONNEMENT ;
- CONSIDERANT** que cette fête engendre des frais et que le mode d'organisation mis en place nécessite une délibération du conseil municipal pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires.
- CONSIDERANT** que la Ville de Briançon a inscrit au budget la somme de 3 500,00€ dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation, répartie de la façon suivante :
- Frais relatifs à l'achat d'une projection privée auprès du Cinéma le Cosmo de Briançon. Les frais engagés pour les enfants des personnels du CCAS et de la RMBS seront refacturés au prorata du nombre d'enfant concerné.
 - Frais relatifs à l'achat de cadeaux à hauteur de 25,00€ par enfant, sous forme d'un bon d'achat à utiliser auprès du magasin King Jouet de Briançon. A l'achat friandises pour les gouters des enfants. Les frais engagés pour les enfants des personnels du CCAS et de la RMBS seront refacturés au prorata du nombre d'enfant concerné.

AR Prefecture

005-210500237-20221019-2022_10_146-DE
Reçu le 25/10/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver la répartition de la somme de 3 500,00€ dédiée à couvrir les frais liés à l'organisation de cette manifestation.
- De préciser que les crédits nécessaires à cette mise en œuvre ont été inscrits au budget 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2022.10.19/146

PUBLIÉE LE : **25 OCT. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

